



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 13 FÉVRIER 2025**

LISTE DE DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.

Le Jeudi 13 Février, à 20h00, le conseil municipal, sur convocation adressée par Lionel POINTARD, Maire, le 7 Février 2025, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

Monsieur Lionel POINTARD, Maire, préside la séance.

Présents :

Mesdames et Messieurs Lionel POINTARD « Maire », Denise SOULAT, Catherine HUPPE, Patrick MIGAYRON et Marie PETIT « Adjoints », Michel MATÉOS, Michèle ROBERT, Séverine DUCLOUX, Christian LAROCHE, Jean-Philippe COURCELLE et Guillaume CHEVALIER « Conseillers municipaux ».

Absent excusé : Monsieur Gérard VILLETTE qui donne pouvoir à Monsieur Guillaume CHEVALIER.

Début de la séance : 20h00

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick MIGAYRON.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 Décembre 2024 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 Décembre 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations :

Le Conseil municipal a décidé de prendre acte de la communication des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

✍ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :

N°2025-0002	AMINISTRATION GÉNÉRALE – Rétrocession des parcelles du lotissement des Pointards de France Loire à la Commune des Brinon sur Sauldre
-------------	---

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, 1^{ère} adjointe au Maire.



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

Le conseil municipal a décidé :

- D'accepter la rétrocession des parcelles E 958, E 959 et E 960 à la Commune de Brinon-sur-Sauldre pour l'euro symbolique avec dispense de paiement ;
- De préciser que les frais notariés seront à la charge de France Loire ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte notarié, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la présente délibération.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

⇒ **POUR : 12**

N°2025-0003	FINANCES – Compte-rendu Commission des Finances – Subventions aux associations 2025
--------------------	--

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, 1^{ère} adjointe au Maire et déléguée aux finances.

Le conseil municipal a décidé :

- D'approuver les propositions de subventions 2025 aux associations comme ci-dessous :

Liste des Associations	Subventions proposées en 2025
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 000 €
APE Brinon – Clémont	1 000 €
AS du Collège d'Aubigny-sur-Nère	140 €
Cheval Attitude de Sologne	500 €
Club Cycliste Brinnonnais	700 €
Comité des Fêtes	1 800 €
Coopérative Scolaire	250 €
Fondation de Sologne- Domaine du Ciran	80 €
Fondation du patrimoine	200 €
FSE du Collège Gérard Philipe	100 €
GRAHS	100 €
Gym Tonic	500 €
Harmonie Chorale	1 000 €
Harmonie Sauldre et Sologne	450 €
MAM des Choux et des Roses	200 €
Total	8 020 €



MAIRIE

de

BRINON SUR SAULDRE

- D'autoriser Monsieur le Maire à verser les sommes allouées à chaque association.
- De ne pas attribuer de subventions à d'autres associations en 2025, sauf pour les associations brinonnaises qui n'auraient pas déposé de dossiers ou n'ayant pas d'activités en début d'année.
- De dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

⇒ **POUR : 11**

N°2025-0004	FINANCES – Convention avec la fondation « 30 Millions d'amis » pour la réalisation d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants – Année 2025
-------------	--

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée aux finances

Le conseil municipal a décidé :

- De participer à hauteur de 50 % aux frais vétérinaires pour la stérilisation et l'identification au nom de la Fondation « 30 Millions d'Amis », sur la base de 10 chats errants pour 2025, soit 625 € maximum, les modalités de versement de la participation étant précisées dans la convention jointe en annexe ;
- D'approuver les termes de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants pour l'année 2025 telle que jointe à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la fondation « 30 Millions d'Amis », dont le siège est situé 40 Cours Albert 1^{er} – 75402 Paris Cédex 08, ainsi que tout document afférent à cette affaire ;
- De dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

⇒ **POUR : 12**

N°2025-0005A	FINANCES – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la Commune
--------------	---

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée aux finances.

Le conseil municipal a décidé :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2024 de la commune ;
- De reconnaître la sincérité des Restes-à-réaliser ;
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous ;
- De charger Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération.



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaires totale	935 336.59 €	1 348 995.38 €	2 284 331.97 €
	Recettes réalisées	559 438.62 €	1 572 044.86 €	2 131 483.48 €
	Restes à réaliser	8 430.00 €	0.00 €	8 430.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	792 393.08 €	1 871 131.51 €	2 663 524.59 €
	Dépenses réalisées	487 095.53 €	1 241 911.19 €	1 729 006.72 €
	Restes à réaliser	78 556.88 €	0.00 €	78 556.88 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	72 343.09 €	330 133.67 €	402 476.76 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	-142 943.51 €	522 136.13 €	379 192.62 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	-70 600.42 €	852 269.80 €	781 669.38 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	-70 126.88 €	0.00 €	-70 126.88 €
Résultat cumulé	Excédent/ déficit	-140 727.30 €	852 269.80 €	711 542.50 €

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

⇒ **POUR : 11**

N°2025-0006	FINANCES – Affectation du résultat d'exploitation 2024 de la Commune
-------------	---

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée aux finances.

Le conseil municipal a décidé :

- D'affecter au budget pour 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :
 - ✓ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 140 727.30 €



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

- ✓ Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « Excédents de fonctionnement reportés » soit 711 542.50 €.

Section de Fonctionnement	
A/ Résultats de l'exercice 2024	330 133.67 €
B/ Résultats antérieurs reportés	522 136.13 €
C/ Résultat à affecter = A+B	852 269.80 €

Section d'Investissement	
D/ Résultats de l'exercice 2024	72 343.09 €
E/ Résultats antérieurs reportés	- 142 943.51 €
F/ Résultat à affecter = D+E	- 70 600.42 €
Restes à Réaliser 2024	- 70 126.88 €
Besoin de financement	140 727.30 €

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

⇒ **POUR : 12**

N°2025-0007A	FINANCES - Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du service Assainissement
--------------	---

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée aux finances.

Le conseil municipal a décidé :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Assainissement de la commune ;
- De reconnaître la sincérité des Restes-à-réaliser ;
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous ;
- De charger Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération.



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaires totale	229 215.39 €	64 982.93 €	294 198.32 €
	Recettes réalisées	38 659.70 €	69 143.90 €	107 803.60 €
	Restes à réaliser	17 849.67 €	0.00 €	17 849.67 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	352 751.89 €	237 342.24 €	590 094.13 €
	Dépenses réalisées	54 540.04 €	43 379.19 €	97 919.23 €
	Restes à réaliser	49 844.03 €	0.00 €	48 844.03 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	-15 880.34 €	25 764.71 €	9 884.37 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	123 536.50 €	172 359.31 €	295 895.81 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	107 656.16 €	198 124.02 €	305 780.18 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	-31 994.36 €	0.00 €	-31 994.36 €
Résultat cumulé	Excédent/ déficit	75 661.80 €	198 124.02 €	273 785.82 €

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

⇒ **POUR : 11**

N°2025-0008	FINANCES – Affectation du résultat d'exploitation 2024 du service Assainissement
--------------------	---

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée aux finances.

Le conseil municipal a décidé :

- D'affecter au budget pour 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :
 - ✓ Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « Excédents de fonctionnement reportés » soit 198 124.02 €.



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

Section de Fonctionnement	
A/ Résultats de l'exercice 2024	25 764.71 €
B/ Résultats antérieurs reportés	172 359.31 €
C/ Résultat à affecter = A+B	198 124.02 €

Section d'Investissement	
D/ Résultats de l'exercice 2024	-15 880.34 €
E/ Résultats antérieurs reportés	123 536.50 €
F/ Résultat à affecter = D+E	107 656.16 €
Restes à Réaliser 2024	- 31 994.36 €
Besoin de financement	0 €

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**
⇒ **POUR : 12**

N°2025-0009	FINANCES - Proposition d'acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière
-------------	---

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, adjointe déléguée aux finances.

Le conseil municipal a décidé :

- D'approuver la proposition de Monsieur le Maire concernant l'acquisition d'un logiciel pour la gestion du cimetière communal ;
- D'accepter la proposition « Gescime Full Web » de la société GESCIME située 190 Rue Robert Castel – 29200 BREST pour un montant de 4 444.00 € HT soit 5 332.80 € TTC de frais initiaux, puis d'un forfait annuel de 1 321 € HT soit 1 585.20 € TTC, pour une durée de 4 ans ;
- D'accepter la proposition de Monsieur le Maire de retenir l'option pour la fourniture d'un plan détaillé pour affichage d'un montant de 250 € HT soit 300 € TTC ;
- D'autoriser Monsieur le Maire de signer toutes les pièces et avenants afférents à la présente délibération.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**
⇒ **POUR : 12**



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

N°2025-0010

TRAVAUX – Modification du plan de financement pour les travaux de réfection d’une toiture de l’école maternelle

Rapporteur : Monsieur Patrick MIGAYRON, adjoint délégué aux travaux.

Le conseil municipal a décidé :

- D’approuver le devis de l’entreprise SARL ROCHER (mieux disante) pour un montant de 29 587.66 € HT soit 35 505.19 € TTC
- D’approuver le nouveau plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous ;
- D’autoriser Monsieur le Maire de modifier la demande de subvention auprès de la Préfecture du Cher, au titre de la DETR et/ou DSIL d’un montant estimatif de 16 273.22 €, soit 50 % du montant estimatif des travaux ;
- D’autoriser Monsieur le Maire de modifier la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Cher, d’un montant estimatif de 6 509.29 €, soit 20 % du montant estimatif des travaux ;
- D’approuver l’inscription au budget principal 2025, du montant des travaux de réfection d’une toiture de l’école maternelle (partie dortoir) ;
- D’autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES			
	Montant HT			%	Montant
ESTIMATIF Travaux		Préfecture - Etat	DETR/DSIL	50 %	16 273.22 €
Réfection toiture de l'école maternelle (partie dortoir)	29 587.66 €				
Dépenses Imprévues 10%	2 958.77 €	Conseil départemental du Cher	Aménagement du territoire	20 %	6 509.29 €
Total Travaux	32 546.43 €	Autofinancement	Fonds Propre	30 %	9 763.92 €
TOTAL DES DÉPENSES	32 546.43 €	TOTAL DES RECETTES		100 %	32 546.43 €

⇒ **Décision : Adopté à l’unanimité des votants.**

⇒ **POUR : 12**



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

N°2025-0011	FINANCES – Travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux – 3^{ème} Tranche – Année 2025 - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et Plan de financement prévisionnel
-------------	---

Rapporteur : *Monsieur Patrick MIGAYRON, adjoint délégué aux travaux.*

Le conseil municipal a décidé :

- D'approuver le projet des travaux de rénovation thermique pour cette 3^{ème} tranche, à savoir l'Agence postale communale et la bibliothèque, comme expliqué par Monsieur l'adjoint au Maire ;
- D'accepter la proposition de la commission des finances du 10 février 2025 pour demander en fin d'année 2025 ou début 2026, un nouveau devis pour les travaux de rénovation thermique de la Maison de la Pêche ;
- D'approuver pour l'année 2025, le montant estimatif des travaux de rénovation thermique de ces deux bâtiments communaux, de 94 300 € HT, ainsi que le montant de la maîtrise d'œuvre de 6 506.70 € HT ;
- D'accepter le plan de financement prévisionnel pour l'Agence Postale Communal-Maison de la Forêt et Bibliothèque comme présenté ci-dessus pour 2025 ;
- D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises concernant les travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux pour la 3^{ème} tranche en 2025 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer le marché public en procédure adaptée pour ce marché de travaux ;
- D'approuver l'inscription au budget principal 2025 du montant des travaux de rénovation thermique des bâtiments de la 3^{ème} tranche ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

TRANCHE 3 - 2025 – AGENCE POSTALE COMMUNALE ET BIBLIOTHEQUE –
REEMPLACEMENT DES MENUISERIES

TRAVAUX - DÉPENSES		RECETTES			
	Montant HT			%	Montant
MAITRISE D'ŒUVRE		Autofinancement	Fonds Propres	100 %	100 806.70 €
Sylvie CLAMENT	6 506.70 €				
Total MO	6 506.70 €				
ESTIMATIF Travaux					
Travaux de menuiseries	94 300.00 €				
Total Travaux	94 300.00 €				
TOTAL DES DÉPENSES	100 806.70 €	TOTAL DES RECETTES		100.00%	100 806.70 €



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

- ⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**
⇒ **POUR : 12**

Le procès-verbal sera consultable en mairie et sur le site internet de la Commune après son approbation lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45

Date d'affichage en mairie : 14 Février 2025.

Date de mise à en ligne sur le site internet : 14 Février 2025.

Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables en mairie, sur le panneau d'affichage, aux horaires d'ouvertures du public.

	Signatures
Président de la séance : M. Lionel POINTARD	 
Secrétaire de la Séance : Monsieur Patrick MIGAYRON	